

le gouvernement sur une question importante. Les journaux de couleur politique opposée, qui sont co-propriétaires de la Presse Canadienne, s'élèveraient aussitôt contre toute suppression de cette nature. En réalité, même les journaux qui appuient le gouvernement protesteraient sans doute avec énergie. Le système démocratique autorise et admet une différence d'opinion sincère et ce principe dont on trouve un exemple au Canada est appliqué dans d'autres pays démocratiques, comme le Royaume-Uni et les Etats-Unis, par des agences du même genre que la Presse Canadienne.

**Agences de presse impériales et américaines et tentatives de libre échange international d'information.**—L'agence de presse de l'Empire s'appelle Reuters; elle est la plus ancienne et couvre tous les points du globe. Reuters fut déjà un organisme commercial subventionné par le gouvernement britannique et exploité à profit mais toujours animé de l'idéal démocratique. En 1941, Reuters tomba sous la dépendance de la British Press et l'agence est maintenant exploitée dans l'intérêt exclusif des journaux anglais, sur le même pied que la Presse Canadienne au Canada.

De l'autre côté de la frontière, aux Etats-Unis, les trois agences de presse nationales—l'Associated Press (coopérative semblable à la Presse Canadienne), la United Press et l'International News Service—sont parfaitement libres de tout contrôle d'Etat. L'Associated Press est parvenue, à force de persévérance et d'énergie de la part de son directeur de l'exécutif, à placer les Etats-Unis au premier plan de la lutte pour la liberté universelle de la presse. La lutte a commencé immédiatement après la guerre de 1914-18, mais le succès n'a pas couronné les efforts tentés à cette époque pour incorporer le principe de la liberté de presse aux traités de paix. Cette attitude est cependant pleinement approuvée aujourd'hui par le Congrès américain. Pas plus tard qu'en septembre 1944, le Congrès a déclaré à l'unanimité que les services de presse devaient être libres d'échanger des informations sans distinction et que ce droit devait être garanti par une convention internationale. Le directeur général de Reuters, tout en se rendant compte que Reuters et l'Associated Press se font une concurrence acharnée dans le domaine des nouvelles étrangères, a aussi déclaré l'agence en faveur d'un libre échange des informations.

Le Canada n'a pas hésité. Il accorda son appui entier à cette attitude collective et, en septembre 1944, lorsque les directeurs de la Presse Canadienne se sont réunis pour débattre la question de l'information internationale, ils ont parlé avec fermeté en faveur du principe formulé par Reuters et l'Associated Press. Ainsi, les journaux canadiens participent aussi à la lutte universelle pour la liberté de la presse et veulent que cette liberté soit incorporée aux traités de paix. Tous les chefs politiques du Canada ont approuvé le mouvement. Les législateurs des pays libres doivent toutefois s'entendre sur l'attitude à prendre, en termes précis et indiscutables, avant de pouvoir obtenir des résultats. La liberté de presse, dans n'importe quel pays, est une chose qui ne peut être décidée que par son propre peuple; la liberté internationale, qui engage des groupes de pays, en est une autre, et, parce qu'elle exige l'effort commun de plusieurs peuples, elle crée un problème très compliqué. Cependant, la seule garantie durable pour la première réside dans l'établissement de cette dernière et plus vaste liberté.

**Statistiques de la presse.**—Le Bureau Fédéral de la Statistique ne fait pas le relevé des statistiques concernant le tirage des journaux et périodiques au Canada; mais certains chiffres, compilés par l'*Almanach des publications canadiennes* McKim,